

# PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION

N° 1

## du CONSEIL MUNICIPAL de LES ANGLES

réuni en séance publique le **17 janvier 2024**

### Objet :

Election d'un secrétaire

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept janvier à 18 h 30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué en séance obligatoire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Paul MELY, Maire.

**Présents à l'ouverture de la séance :** M. Paul MELY, Maire, Mme Martine FAUCON, M. Laurent DAQUAI, Mme Monique JOUVE épouse HOFFMANN, M. Hervé PILA, Mme Christel AILHAUD épouse FROC, M. Christian BERGES, Mme Jeanine MARMOTTAN épouse DRAY, Adjoint, Mme Rabia Myriam BENGUEDDA épouse GILLARD, Mme Martine ALLEGRE épouse MEISSONNIER, M. Raymond PUGNOUD, M. Jean-Michel PINCHOT, M. Jean-Philippe ALTAYRAC, Mme Catherine LEFERME, Mme Anne COULONGES, M. Patrice AUBARD, Mme Françoise KHATTOU épouse BLANC, M. Michel MASSA, M. Cyril DEVEZE, Mme Céline ROUX épouse ARNAUD, Mme Isabelle LEMIRE, Mme Audrey BAS épouse MOURET, Mme Sylvie FEBVRE épouse COINTIN.

**Absents excusés à l'ouverture de la séance :** M. Jean-Louis BANINO ayant donné pouvoir à M. Paul MELY, Mme Anne-Marie BOUCHER ayant donné pouvoir à Mme Martine FAUCON, Mme Claudine GUIGUARD, M. Jean-Luc PONTILLON, M. Arnaud MARRAFFA ayant donné pouvoir à Mme Rabia Myriam BENGUEDDA épouse GILLARD, M. Christian RANDOULET.

***Date de convocation :***  
10 janvier 2024

***Date d'affichage :***  
24 01 2024

***Date de publication sous  
forme électronique :***  
24 01 2024

***Nombre de membres :***  
***réglementaire : 29***  
***en exercice : 29***  
***présents : 23***

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient, en vertu de l'article L.2121-15 al. 1<sup>er</sup> du code général des collectivités territoriales, de nommer un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

l'exposé de son Président entendu et après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-15 al. 1<sup>er</sup> et L.2121-21 ;

### ELECTION DU SECRETAIRE

Candidat : M. Raymond PUGNOUD

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- bulletins trouvés dans l'urne..... 26 ;
- abstentions ..... 0 ;
- bulletins blancs ou nuls..... 0 ;
- suffrages exprimés..... 26 ;
- majorité absolue..... 14.

A obtenu :

- M. Raymond PUGNOUD ..... 26 voix.

M. Raymond PUGNOUD ayant obtenu la majorité absolue a été élu secrétaire.

Certifié conforme à la délibération :

Le Maire  
  
Paul MELY

